

Un état de sous administration maintenu, faute de créations d'emplois à la hauteur des besoins...

ALORS que la sous administration de notre ministère a été objectivée par un rapport parlementaire paru en mai 2024, nulle mesure n'est venue depuis lutter concrètement contre cette réalité.

Cette sous administration est liée à l'augmentation régulière des charges administratives qui pèsent sur nos services et établissements, au gré des évolutions et des réformes des politiques scolaires. Mais elle est aussi la conséquence d'une politique brutale et massive de suppressions d'emplois, durant les années dite de la RGPP, entre 2007 et 2020 ; plus de 20% des emplois administratifs du ministère indique le rapport.

C'est cette réalité qui explique les difficultés récurrentes des équipes administratives de nos établissements et services, malgré un investissement professionnel sans faille, à assurer l'administration du service public d'éducation. C'est aussi ce qui explique la dégradation continue des conditions de travail, dans un contexte par ailleurs aggravé par des salaires indiciaires scandaleusement bas et largement smicardisés - le point d'indice est gelé pour 2026 - et bien souvent déconnectés des missions réelles confiées aux personnels. **Et tout cela dans un contexte de prises en main très compliquées de nouveaux outils.**

C'est de cette réalité-là dont nous avons voulu rendre compte lors de ce CSAMEN du 26 janvier durant lequel la direction ministérielle a bien voulu nous présenter les schémas d'emplois prévus pour organiser la rentrée scolaire prochaine, pour l'ensemble des filières professionnelles concernées.

Vous lirez ci-après nos tableaux et cartes des schémas d'emplois concernant les emplois administratifs et ITRF :

- **Pour les EPLE et CIO (Programme 141) : 0 création**, on déshabille certaines académies (-30 emplois sur 10 académies) pour recréer dans d'autres (+30 emplois pour 11 autres) et 9 académies ne verront aucune variation ;
- **Pour les services académiques (Programme 214) : 100 emplois sont créés**, dédiés aux missions du contrôle académique des établissements d'enseignement privé, à la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des professeurs et à l'amélioration des systèmes d'information RH (SIRH). Il ne nous a pas été communiqué lors de ce CSAMEN de répartition interacadémique pour ces créations.

Dans le même temps, des régions académiques (RA) devront rendre 20 emplois destinés à feu la gestion du Service national universel.

Et, au titre du fameux barème SERACA/SERT-ARIEN, 6 RA devront aussi rendre des emplois, redéployés dans 6 autres, le solde étant égal à 0 et portant au total sur 20 emplois.

Le redéploiement des emplois informatiques est aussi continué, malgré nos alertes syndicales et les fortes réserves émanant des équipes concernées.

Rien de bon, donc, pour préparer dans les meilleures conditions la rentrée scolaire prochaine. Rien de nature, non plus, à éteindre notre revendication en la matière :

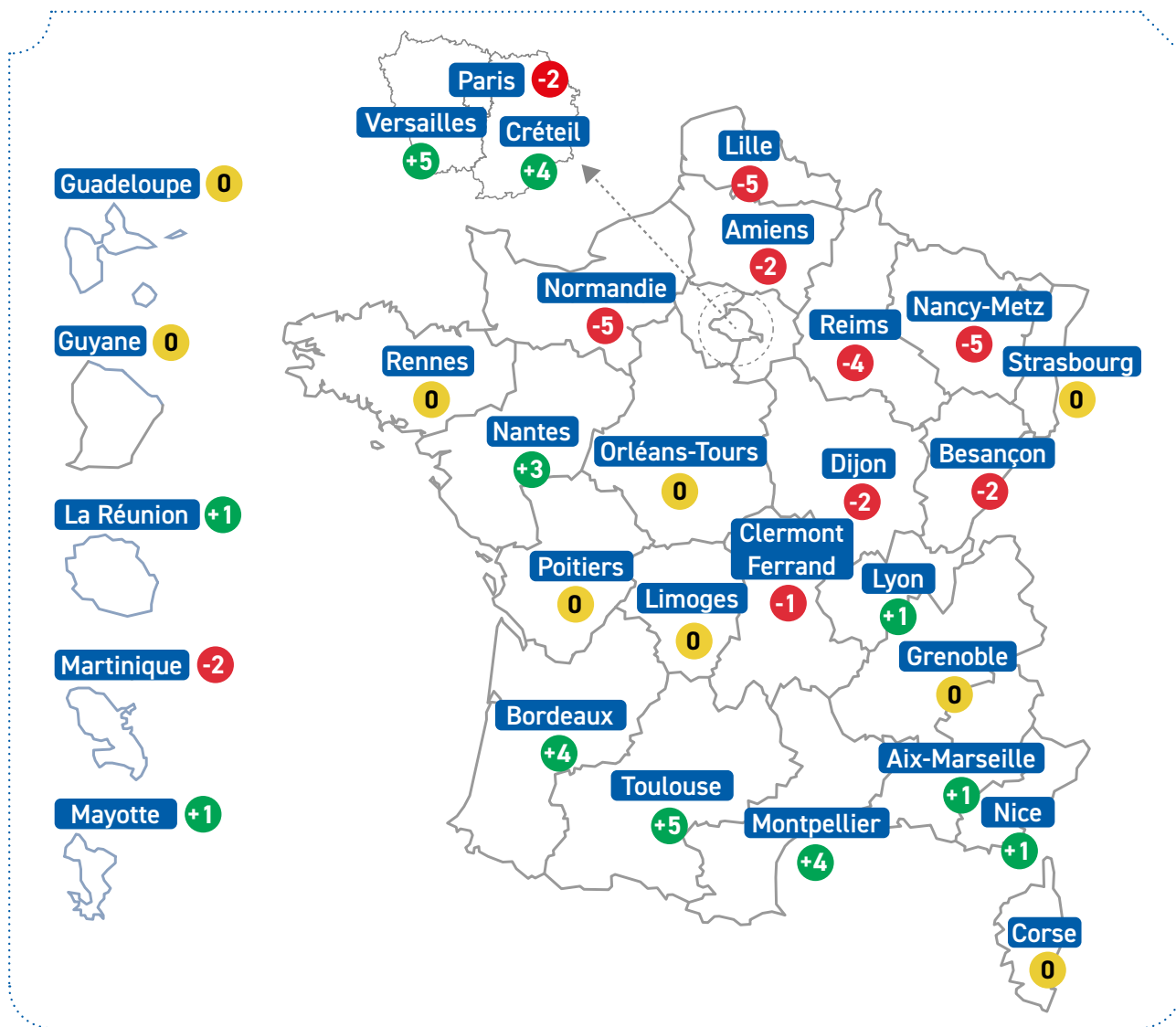
Il faut recréer massivement des emplois administratifs et ITRF, dans nos services et EPLE, pour en finir avec la sous administration et les sous effectifs, pour améliorer enfin des conditions de travail bien difficiles !



Évolution des emplois prévus pour les établissements scolaires (BOP 141)

0 création ! On déshabille certaines académies (-30 emplois sur 10 académies) pour recréer dans d'autres (+30 emplois pour 11 autres) et 9 académies ne verront aucune variation !

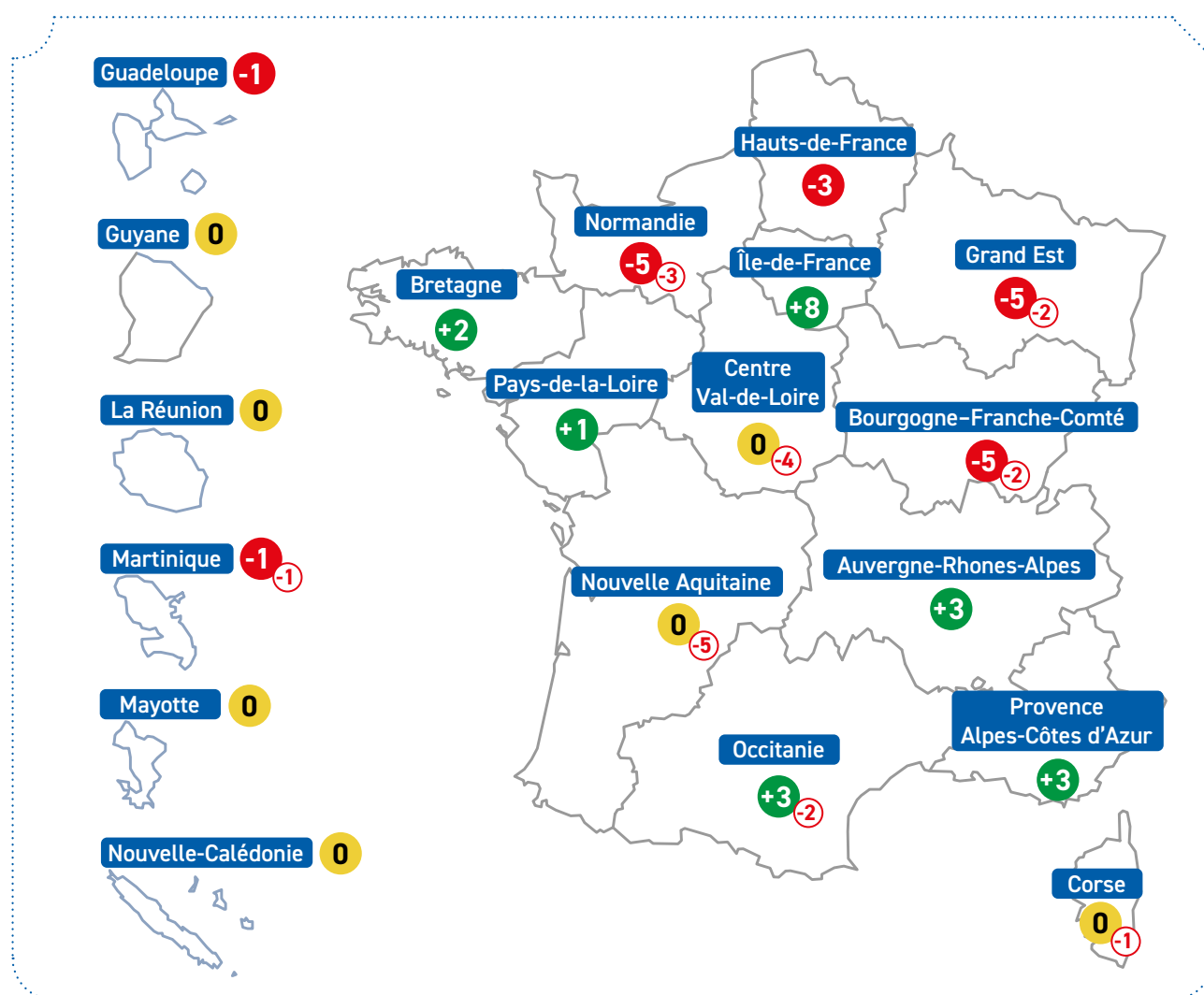
Académie	Évolution	Académie	Évolution	Académie	Évolution	Académie	Évolution
Aix-Marseille	+1	Grenoble	0	Normandie	-5	Versailles	+5
Amiens	-2	Lille	-5	Orléans-Tours	0	Guadeloupe	0
Besançon	-2	Limoges	0	Paris	-2	Guyane	0
Bordeaux	+4	Lyon	+1	Poitiers	0	La Réunion	+1
Clermont-Ferrand	-1	Montpellier	+4	Reims	-4	Martinique	-2
Corse	0	Nancy-Metz	-5	Rennes	0	Mayotte	+1
Créteil	+4	Nantes	+3	Strasbourg	0	COM	0
Dijon	-2	Nice	+1	Toulouse	+5	Total général	0



Évolution des emplois prévus pour les services académiques (BOP 214)

Au titre du fameux modèle SERACA/SERT-A-RIEN, 6 RA devront rendre des emplois, redéployés dans 6 autres, le solde étant égal à 0 et portant au total sur 20 emplois. Et dans le même temps, des régions académiques (RA) devront rendre 20 emplois destinés à feu la gestion du Service national universel.

Région académique	Évolution	Région académique	Évolution	Région académique	Évolution
Normandie	-5 (-3 SNU)	Corse	- (-1 SNU)	Pays de la Loire	1
Guadeloupe	-1	Mayotte	-	Bretagne	2
Bourgogne-Franche-Comté	-5 (-2 SNU)	Nouvelle Aquitaine	- (-5 SNU)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	3
Martinique	-1 (-1 SNU)	La Réunion	-	Occitanie	3 (-2 SNU)
Grand Est	-5 (-2 SNU)	Centre-Val de Loire	- (-4 SNU)	Auvergne-Rhône-Alpes	3
Hauts de France	-3	Guyane	-	Île-de-France	8
				Total général	-20 (SNU)



Poursuite du redéploiement des emplois informatiques

	Implantation (amorçage)	Implantation (amorçage)	Implantation	Reprise	Implantation	Reprise
Année	2023	2024	2025	2025	2026	2026
Total ETP	30	5	20	-35	20	-30
Administration centrale - DNE	3		2	0	3	0
Auvergne-Rhone-Alpes	5		4	-3	1	-3
Bourgogne-Franche-Comté	6		3	-2	2	-2
Bretagne	0		1	-2	1	-2
Centre-Val de Loire	3		2	-1	3	-2
Grand Est	1		0	-4	1	-2
Hauts-de-France	0		0	-2	0	-3
Île-de-France	1		3	-6	3	-5
Normandie	0		0	-2	0	-3
Nouvelle-Aquitaine	1		2	-5	2	-4
Occitanie	2		3	-2	4	-2
Pays de la Loire	6	5	0	-3	0	-1
Provence-APCôte d'azur	2		0	-2	0	-3

Un mauvais tour de passe-passe pour les ITRF de l'enseignement scolaire

Malgré nos alertes émises début 2025, la direction ministérielle persiste dans sa dégradation continue des conditions de travail des équipes académiques. Il est certes nécessaire de renforcer les équipes nationales en souffrance au regard des vastes chantiers engagés. En revanche, le tour de passe-passe consistant à transférer des emplois vers le national en échange de souffrances vers les académies est irresponsable. **La continuation du redéploiement de 30 emplois ITRF** des équipes académiques vers les équipes nationales en 2026 relève de l'entrave à l'engagement sans faille des agents exerçant en académie.

Dans son exposé des motifs, le ministère insiste sur les projets nationaux d'envergure (messagerie, plateforme d'hébergement académique (PHAC), applicatifs métiers centralisés) et n'a même pas pris la peine de corriger le texte de 2025... Certains sont engagés (PHAC), d'autres accusent des retards conséquents (messagerie) mais aucun n'allège la charge de travail des académies à la hauteur « vendue » par la DNE au ministère. Un outil ou un service « exploité à la maille nationale » dégage du temps de travail de façon marginale.

Par exemple, le projet PHAC, extrêmement chronophage dans sa phase initiale, ne dégagera au mieux que **0,1 ETP dans la région Hauts-de-France**. Et c'est sans compter sur la nécessité de renforcer, à l'échelon académique, les équipes à même de les faire fonctionner ou d'accompagner l'usage auprès des personnels.

Le ministère continue les redéploiements alors même que **les gains annoncés ne sont ni effectifs, ni réalistes**. Par exemple, renforcer l'équipe en charge de la future messagerie nationale est un impératif. Le faire en déshabillant les équipes académiques qui seront en charge des messageries académiques jusqu'à leur extinction et sans renforcer les équipes académiques d'assistance qui le seront ensuite est suicidaire pour ces infrastructures sensibles.

Dans le même temps, le ministère continue de regarder ailleurs et se garde bien d'évoquer les impacts négatifs, pour les académies, de ses orientations nationales (dématérialisation, intelligence artificielle). **A la limite de l'effondrement dans certaines régions académiques, les équipes peinent à faire face** à la charge courante, encore moins aux nouvelles demandes. **Le ministère doit se donner les moyens de ses choix, les personnels méritant mieux qu'un mauvais tour de passe-passe !**